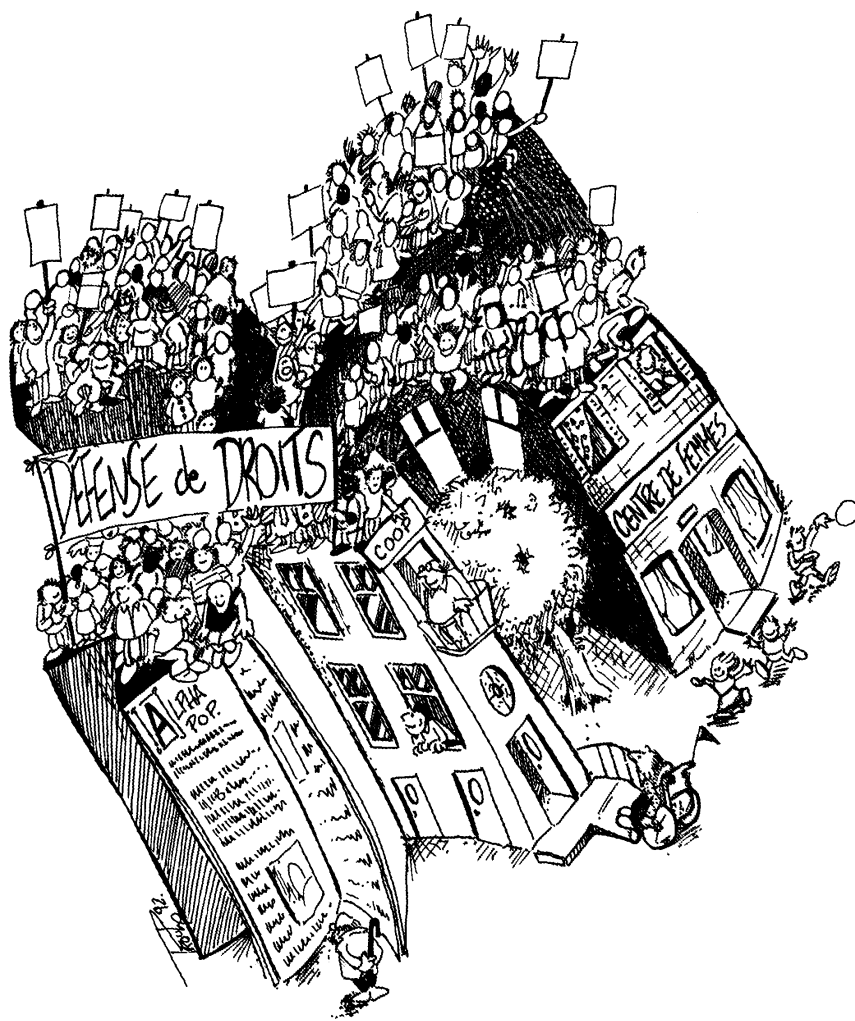


# Bulletin

du Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec

numéro 1

Octobre 1996



## Chers groupes membres du réseau MÉPACQ,

Depuis la disparition de l'Ardoise, le MÉPACQ n'avait plus d'outil de communication directe avec les groupes membres des Tables régionales en éducation populaire autonome. On nous a mentionné à de nombreuses reprises que le « vide » ainsi créé devait être comblé. Voici donc le nouveau-né, « votre » bulletin d'information.

Par ce bulletin, le MÉPACQ espère être plus présent auprès des groupes de base et ainsi favoriser le sentiment d'appartenance à notre mouvement.

Ce bulletin permettra des échanges entre les régions sur « les bons coups » que nous faisons et sur les pratiques « innovatrices » d'éducation populaire autonome développées par les groupes populaires.

Il sera aussi, du moins nous l'espérons, un bon moyen de faire la promotion de l'éducation populaire autonome entre nous et auprès de nos alliés-e-s.

En conclusion, disons que c'est votre « nouveau bébé » et qu'il demande à être accompagné par votre participation à sa rédaction.

**Diane Gauthier**  
pour le Comité d'éducation populaire

## Sommaire

	Page
Nouvelles du PSÉPA/PSAPA	2
Nouvelles du SACA	2
Cadre de référence	3
Les avocats populaires de Lanaudière	4
Une recette à succès	5
L'économie sociale	6
Afrique et urbanités	7

## Nouvelles du PSÉPA/PSAPA

Enfin une avancée vers la reconnaissance formelle par le Ministère de l'éducation du Québec de l'éducation populaire autonome! Lors d'une rencontre demandée par le MÉPACQ au mois de mai, la ministre Marois avait « *un accueil favorable* » à notre demande de reconnaissance. Par la suite, elle a confié au Comité de consultation le mandat de pousser plus loin cette démarche, avisant ainsi « *les fonctionnaires du ministère qu'elle souhaitait recevoir une proposition visant la reconnaissance de l'éducation populaire autonome* »<sup>1</sup>.

Avec ce mandat, et s'inspirant des revendications de la Plate-forme des Alliées (1992) et des éléments du programme actuel, vos représentants au Comité de consultation ont déposé au MÉQ une proposition à deux volets. D'abord, nous demandons à la ministre d'apporter un amendement à la Loi sur le ministère de l'Éducation afin d'identifier l'ÉPA comme un de ses champs de compétence. Deuxièmement, nous lui demandons de préparer, pour adoption par l'Assemblée nationale, une loi spécifique en ÉPA.

Cette proposition, déposée à la fin octobre par le MÉPACQ et d'autres regroupements nationaux, vise à remplacer la nature discrétionnaire du programme actuel (PSÉPA). Une protection de l'ÉPA dans une loi est devenue encore plus urgente suite à la tentative de démantèlement de l'ancien ministre de l'Éducation, Monsieur Jacques Chagnon.

Vous aurez plus de nouvelles sur cette démarche en novembre, puisque notre proposition, ainsi que la réponse de la Ministre, seront soumises à une consultation large. Contactez votre Table Régionale pour plus d'information.

### Vincent Greason

<sup>1</sup> Extraits d'une lettre adressée à Monsieur Guy Fortier, président du MÉPACQ, et signée de Claude Plante, directeur du Cabinet de la ministre Marois, le 7 juin 1996.

## Nouvelles du SACA

### Consultation nationale

Les 14 et 15 novembre 1996 aura lieu une rencontre nationale de l'ensemble des secteurs du mouvement communautaire concernant le SACA. Cette rencontre est l'aboutissement d'une longue démarche de questionnement et de réflexion que le MÉPACQ, en compagnie d'une quinzaine de secteurs du mouvement communautaire siégeant au Comité aviseur provisoire du SACA, ont initié il y a près d'un an déjà. Dans le cadre de cette démarche, un sondage a déjà été fait et une consultation de l'ensemble du mouvement communautaire a été entreprise afin de déterminer les balises d'une politique sur l'action communautaire au Québec et d'un cadre de financement au SACA, consultation s'échelonnant sur 2 mois (octobre et novembre).

Les membres communautaires du Comité aviseur provisoire ont rédigé un guide de consultation, fruit de longs débats qu'ont fait les membres de ce comité. Évidemment, le consensus dégagé n'est pas parfait et il reste encore plusieurs questions à régler mais il s'agit, à notre avis, d'une base de discussion intéressante.

En ce qui concerne le réseau MÉPACQ, nous avons procédé à une consultation à 2 niveaux: chaque Table régionale d'éducation populaire autonome a organisé une consultation régionale et une assemblée spéciale du

MÉPACQ regroupant une personne par table régionale a été tenue le 23 octobre dernier. Notre mouvement pourra donc s'appuyer sur des mandats clairs lors de la rencontre de novembre.

### Nouvelles brèves

La ministre Harel nous annonçait le 24 septembre dernier, lors d'une rencontre du Comité aviseur provisoire du SACA, qu'elle avait accueilli la demande du MÉPACQ à l'effet de ne plus considérer comme critère d'exclusion automatique à tout financement du SACA le fait qu'un groupe reçoive déjà une autre subvention du gouvernement québécois. Alors si votre groupe a déjà reçu une réponse négative pour ce motif, vous pouvez toujours faire réviser votre dossier...

Mme Harel nous a aussi informé lors de cette rencontre de son intention de déposer 2 projets de loi avant la fin de la session d'automne concernant le SACA: le premier visant à transférer le SACA sous la responsabilité du ministre Boisclair au ministère des relations avec les citoyens alors que l'autre transformerait le SACA en Conseil à l'action communautaire autonome.

Doit-on voir dans cette transformation du SACA en CACA la nouvelle vision qu'a le gouvernement du Québec du mouvement communautaire ???

### Roch Lafrance

En cette période où le discours néolibéral prend toute la place, la nécessité de mettre de l'avant des alternatives s'impose. Le MÉPACQ a adopté en 1993 un cadre de référence pour un projet de société et nous nous proposons de traiter régulièrement dans ce bulletin des grands principes qui s'y retrouvent.

### Une société juste sur les plans économique et social

Nous voulons une société économiquement et socialement juste où la distribution des richesses et l'organisation du travail permettent l'épanouissement de tous et toutes, individuellement et collectivement. Une société où le plein emploi, des politiques fiscales équitables, un système d'éducation accessible et des politiques sociales équitables seront au coeur du développement des personnes et des collectivités.

La justice sociale et économique commence avec un régime fiscal exempt d'inégalités. Nous voulons une société où les mieux nantis et les entreprises paient leur juste part d'impôts ce qui signifie l'abolition des abris fiscaux pour les entreprises, les banques et les particuliers à haut revenus. Une société juste sur le plan économique rejette toutes les politiques économiques axées sur l'enrichissement de quelques individus et fait de la lutte à la pauvreté une de ses priorités majeures.

La distance entre le rêve que nous offre la société québécoise et la triste réalité que nous vivons ne cesse de s'accroître. Dans le Québec d'aujourd'hui, le social est assujéti à l'économie et cette dernière se développe selon les normes décidées par une poignée de possédants. La lutte «à tout prix» au déficit et l'incapacité (ou le manque de volonté?) du gouvernement de prendre des mesures pour créer de bons emplois perpétuent l'injustice économique et

sociale. L'appauvrissement augmente et se «féminise» dangereusement. Les coupures dans les programmes sociaux (ex.: assurance-chômage et aide sociale) favorisent les inégalités et l'accroissement de la pauvreté.

À preuve, le rapport «*Chacun sa part*» déposé par trois membres du Comité externe de réforme de la Sécurité du revenu, démontre bien que c'est la situation socio-économique qui est responsable de l'augmentation du nombre de prestataires et, par le fait même, de l'augmentation des coûts de la Sécurité du revenu. D'ailleurs, une étude réalisée pour ce Comité estime



que les trois quarts de la hausse des inscriptions à l'aide sociale s'expliquent par la détérioration de la situation de l'emploi consécutive à la récession de 1990-1993 et à la faible reprise de 1994-1995. L'autre quart serait dû aux restrictions répétées apportées à l'assurance-chômage. C'est le manque d'emploi et la pauvreté, et non la «générosité» des barèmes de l'aide sociale, qui font grossir les rangs des prestataires et grimper les coûts du régime. En continuant à restreindre l'accessibilité aux programmes sociaux, nos gouvernements démontrent qu'ils n'ont aucune vision d'ensemble et qu'ils ne se préoccupent pas des conditions de

vie de la vaste majorité des citoyennes et des citoyens.

Au lieu de faire comme nos gouvernements qui se désengagent de leur responsabilité sociale envers les pauvres (coupures dans les programmes sociaux) et subventionnent généreusement les entreprises du type SNC, il faut mettre en place toutes les politiques nécessaires afin d'empêcher les inégalités sociales. Une société juste doit reconnaître et combler les besoins de base de la population québécoise. Elle doit reconnaître les droits fondamentaux de ses citoyennes et de ses citoyens: se loger, se nourrir, se vêtir, se transporter, être éduqué, obtenir des soins de santé peu importe son revenu, son sexe, sa nationalité. De plus, une société juste doit réunir toutes les conditions nécessaires permettant l'épanouissement de la famille traditionnelle ou non-traditionnelle, dans le respect de chacun de ses membres en offrant à ses citoyennes et à ses citoyens une véritable politique de soutien familial, de vrais congés de maternité et de paternité, des services de garde universels, gratuits et accessibles.

Afin d'assurer l'égalité des chances dès l'enfance, le système d'éducation doit absolument être gratuit, accessible et adapté à tous et à toutes, et ce, sous toutes ses formes: éducation permanente, éducation aux adultes, éducation populaire.

Il nous semble que ce sont-là des conditions minimales pour une société qui vise la justice sociale et économique. Retrouve-t-on ces éléments dans le projet soumis au Sommet socio-économique par le Premier ministre du Québec? Retrouve-t-on ces éléments dans les «consensus» qui s'en dégagent?

**Vital Gilbert**

### Les avocats populaires de Lanaudière

Le nombre de personnes assistées sociales au Québec augmente continuellement. La région de Lanaudière ne fait pas exception car on y retrouve plus de 21 000 personnes sans emploi. Ces personnes font face à une loi complexe, à une machine bureaucratique et intimidante qui les traite souvent comme si elles étaient responsables de leur situation. Dans ce contexte, il était urgent de former des personnes qui soient en mesure de donner les informations nécessaires et qui puissent accompagner les gens dans leurs démarches.

Les premiers avocats populaires de Lanaudière ont été formés en 1975 par le Comité régional des assistés sociaux de Lanaudière (CRASL) en collaboration avec les organisateurs communautaires qui travaillaient avec le comité régional à cette époque.

Le 3 décembre 1993, lors d'une réunion de l'exécutif du CRASL, il était décidé de redonner une formation visant à former d'autres avocats populaires. Un comité de trois personnes s'est rencontré pour élaborer la formation. Ce comité a commencé ses rencontres en janvier 1994.

En mars 1994, le projet était présenté aux Clercs Saint-Viateur afin d'obtenir une aide financière pour sa réalisation. Cette aide financière a été obtenue en juin 1994.



De mars à juin 1994, le CRASL a fait une tournée de ses groupes membres afin de présenter le projet de formation d'avocats populaires et de recueillir les noms des personnes intéressées.

La formation des futurs formateur-trice-s s'est faite de janvier à mars 1994. Ceux-ci ont élaboré la formation pour les futurs avocat-e-s populaires d'avril à juin 1994 et la formation des avocat-e-s populaires a été donnée en septembre 1994. Celle-ci a atteint ses objectifs.

Avant la formation de 1994, un seul groupe donnait ce service d'aide et d'accompagnement. Aujourd'hui, le Regroupement des Assistés Sociaux du Joliette Métropolitain compte 3 personnes qui aident les personnes assistées sociales; le Centre avec des Elles compte sur 2 avocates populaires pour aider sa population; à Rawdon, le groupe Pleins Droits de Lanaudière inc. a 2 personnes qui ont suivi la formation et qui fournissent de l'aide à ceux qui le demandent; à Ste-Julienne, le Groupe de Défense des Droits Sociaux continue son bon travail; à Mascouche une formation d'avocat-e-s populaires a été donnée.

Depuis janvier 1995, les avocat-e-s populaires participent à des rencontres de suivi afin de se tenir à jour et de partager sur leur travail de défense de droits. Ces rencontres sont très utiles et ont permis d'intégrer dans les groupes

plusieurs personnes intéressées par la défense des personnes assistées sociales. Ces personnes seront prêtes à suivre une formation d'avocat-e-s populaires à l'automne 1996. C'est à suivre.

La demande est très forte pour qu'une nouvelle formation soit donnée à Lavaltrie, Berthier, Ste-Julienne et Saint-Esprit.

Par rapport à la loi sur l'aide sociale ou sécurité

du revenu, des changements majeurs sont présentement en opération. Avant de préparer une nouvelle formation, nous devons attendre que les changements définitifs soient connus et mis en place. De plus, pour donner une nouvelle formation, nous aurons besoin d'aide financière.

**Roland Aubry**

## Une recette à succès

Rassemblez autour d'une même table une personne ferrée en analyse sociale et politique, un-e praticien-ne de la loi sur la sécurité du revenu issu-e d'un groupe populaire et un-e animateur-trice à la pédagogie raffinée. Vous avez là une équipe capable de créer une formation articulée, accessible, intelligente et attrayante pour tous les participant-e-s.

Pour la série de 10 rencontres qu'il avait planifiée, le groupe a eu recours à divers outils de travail. Nous nous sommes servi, entre autres, de l'expertise du Regroupement des assistés sociaux du Joliette métropolitain, de la loi et des règlements annotés de l'aide sociale, du document de la loi d'aide sociale vulgarisée par le Front commun des personnes assistées sociales du Québec et du manuel d'interprétation mis à la disposition des fonctionnaires de l'aide sociale.

L'animation, elle, était pour le moins diversifiée si l'on en juge par la variété des démarches et des mises en situation proposées aux participant-e-s. On leur

demandait, par exemple, de réaliser une entrevue-rencontre avec des personnes assistées sociales ou encore d'effectuer une visite au bureau local de l'aide sociale en vue de mesurer le respect des droits des assistés sociaux. À un autre moment, à l'aide de divers objets (médicaments, prothèses ou autres), les participant-e-s étaient invité-e-s à identifier les besoins spéciaux dont le coût est défrayé par l'aide sociale. Enfin, à partir des barèmes de l'aide sociale, on devait trouver le montant à accorder à une famille en tenant compte de situations variables.

Au terme de chacune des rencontres, les formateur-trice-s procédaient à une évaluation avec les participant-e-s et amorçaient la préparation du contenu de la démarche suivante.

Si la recette a réussie, on doit beaucoup à la complicité et à la complémentarité entre les formateur-trice-s, ce qui a eu un effet d'entraînement chez les participant-e-s.

**Jacques Patenaude**

## L'économie sociale

**Il y a à peine deux ans, à peu près personne ne parlait d'économie sociale au Québec. De nos jours, les groupes populaires et communautaires sont interpellés quasi quotidiennement sur la question. Qu'en pense-t-on et que faire?**

### Quelques dates

Une des revendications de la marche des femmes contre la pauvreté « *Du pain et des roses* », le 4 juin 95, était la mise sur pied d'un programme d'infrastructures sociales qui fournirait des emplois accessibles aux femmes.

Un Comité d'orientation et de concertation fut formé et s'est réuni à partir du mois de juillet 95 pour déposer son rapport « *Entre l'espoir et le doute* » en mai 1996.

Pendant ce temps, du 18 au 20 mars 96 pour être exact, le gouvernement du Québec conviait divers acteurs économiques, sociaux, syndicaux, etc. à s'asseoir autour d'une table appelée « Sommet sur le devenir social et économique du Québec ». Au soir du 20 mars, un « Chantier sur l'économie sociale » voyait le jour.

### Une définition

Dans son plan de travail déposé en juin 96, le « Chantier » nous livrait la définition à partir de laquelle il entendait développer l'économie sociale.

*Le concept d'économie sociale (aussi appelée économie solidaire) combine deux termes qui sont parfois mis en opposition:*

*Économie réfère à une production concrète de biens et/ou de services, à une addition nette de la richesse collective.*

*La dimension sociale réfère à la rentabilité sociale, et non purement économique de ces activités. La rentabilité sociale peut être évaluée en fonction de l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de la population, des emplois créés pour des personnes dont bon nombre seraient autrement exclues de l'accès à un emploi, des économies dans l'offre d'un grand nombre de services publics (aide aux personnes, protection de l'environnement, etc.) ou dans les prestations sociales (assurance-chômage, aide sociale) etc.*

*Le secteur de l'économie sociale n'est donc ni un secteur public au sens strict puisqu'il repose sur un financement qui provient en bonne partie de sources non-gouvernementales, ni un secteur privé qui relèverait complètement des lois du marché. L'économie sociale regroupe les activités économiques exercées par des entreprises ou des associations dont l'éthique se traduit par les principes suivants:*

- finalité de services aux membres ou à la collectivité, plutôt que de profit;
- autonomie de gestion;
- processus de décision démocratique;
- primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus;
- prise en charge et responsabilité individuelles et collectives.<sup>1</sup>

### Comment le MÉPACQ peut participer au débat?

À son assemblée générale annuelle de juin 1996, le MÉPACQ s'est donné une journée de formation sur le dossier de l'économie sociale et a, par la suite, adopté les balises suivantes:

- Laisser le leadership aux groupes de femmes en les poussant et les soutenant sur leurs revendications qui nous ressemblent;
- Jouer un rôle de questionnement, de formation et d'information;
- Se donner une position critique;
- Sauvegarder la notion de défense des droits (respect des normes du travail et autres);
- Profiter du contexte pour ramener des débats sur: la notion de travail et sur les rapports que l'on entretient avec les personnes que nous rejoignons.

En septembre, nous avons continué la réflexion afin de voir comment nous pouvions arriver à nous donner une position critique. Nous avons soumis un document de travail aux délégués-e-s au Comité de coordination. Après avoir travaillé ensemble, nous avons conclu que nous ne pouvions pas prendre position dans ce dossier car nous manquions d'information. Cependant, nous avons décidé:

- De faire connaître nos questionnements à notre réseau;
- Que chaque Table régionale établisse des contacts formels et directs avec les Comités Régionaux d'Économie Sociale (CRÉS) afin de leur porter nos questionnements;
- Que chaque Table régionale fasse circuler l'information sur ce qui se

passé dans toutes les régions à l'intérieur de ses réseaux régionaux;

- Que, dans le cadre de la réforme sur le droit associatif, le MÉPACQ envoie quelques commentaires préliminaires avant le 30 septembre et prévienne le dépôt d'un mémoire lors de la réelle consultation.

### Nos questionnements principaux

Les liens directs qui se font entre coupures dans les services publics et montée de l'économie sociale. Sommes-nous en train de participer activement au démantèlement des acquis sociaux pour lesquels des gens se sont battus et que par ailleurs nous essayons de sauvegarder et d'améliorer?

Comme le dit sa présidente, le chantier de l'économie sociale « *doit être orienté vers l'action et porter sur la recherche de stratégies et de moyens concrets. Le terrain de l'économie sociale se prête à des débats philosophiques complexes; il faut éviter ce piège et agir en fonction d'objectifs opérationnels.* »<sup>2</sup> La volonté d'agir avant de penser, nous interpelle également. Les principes même de l'éducation populaire sont bafoués par cette façon de faire. Comment parvenir à une vraie compréhension des choses lorsqu'on ne peut pas avoir de débat philosophique? Comment demander aux personnes d'embarquer dans un bateau sans savoir de quoi il est fait? Comment se laisser diriger aveuglément par des « experts »?

La finalité d'une entreprise d'économie sociale est une finalité de services.

**finalité (Larousse):** caractère de ce qui à un but, une fin; fait d'être organisé selon un plan, un dessein.

La finalité d'un groupe d'éducation populaire autonome n'est pas le service. Pour nous, le service n'est pas une fin mais est un moyen comme un autre.

Bref, comme vous pouvez le constater, beaucoup d'interrogations mais peu de réponses pour l'instant. Nous continuons donc notre réflexion sur la question et vous encourageons à nous faire part des vôtres par le biais de votre Table régionale en ÉPA.

**Christiane Gadoury**

<sup>1</sup> et <sup>2</sup> Plan de travail du Chantier de l'économie sociale, 4 juin 1996

## Afrique et urbanités

### La TROVEP de l'Estrie: une formation destinée à l'Afrique

À l'invitation du Carrefour de solidarité internationale de Sherbrooke, la Table régionale de l'Estrie concevra et coordonnera un programme de formation sur *la vie associative et la démocratie* destiné à deux pays ayant vécu jusqu'à tout récemment sous régime militaire: le Niger (8 millions d'habitants. Capitale: Niamey) et le Mali (10 millions d'habitants. Capitale: Bamako).

Son mandat s'étale sur une période de 3 ans et vise à favoriser le développement de « contre-pouvoirs ». Cela veut dire dans ces pays où les jeunes de 25 ans n'ont connu que les militaires, passer du totalitarisme à la démocratie. La TROVEP de l'Estrie est à l'ÉPA ce que le Théâtre Parminou (membre de l'AGÉPA) est au théâtre social.

### Suivi des états généraux du mouvement populaire et communautaire montréalais.

Suite aux états généraux du mouvement populaire et communautaire montréalais, la Table régionale en ÉPA de Montréal et les principaux regroupements ont développé des actions communes. Ils tiendront des rencontres, 4 fois l'an, sur des dossiers spécifiques. Celle d'octobre portait sur le Sommet socio-économique.

### Été urbain

Durant l'été, la Table régionale a été occupée à dénoncer la réforme de l'assurance-médicaments. Avec plus de pauvres et de très bas salariés au kilomètre carré que partout ailleurs au Québec, ces actions ont été des avertissements au gouvernement de bien y penser avant d'aller de l'avant avec des mesures confuses, complexes et bafouant les droits des plus vulnérables de notre société. On le sait, les politiciens sont restés sourds.

**Francine Boulet**

### Comité des OVEP - région 02

3791, de la Fabrique, CP 23012  
Jonquière G7X 9Z8  
Tél.: (418) 542-9320

### Regroupement en éducation populaire et en action communautaire - 03 - 12

65, Notre-Dame des Anges, #4  
Québec G1K 3E4  
Tél.: (418) 523-4158

### Regroupement des OVEP de la Mauricie

749, St-Maurice  
Trois-Rivières G9A 3P5  
Tél.: (819) 379-2889

### Association des groupes d'éducation populaire autonome - 04 sud

59, Monfette, bureau 213  
Victoriaville G6P 1J8  
Tél.: (819) 752-6768

### TROVEP de Montréal

420, St-Paul est, 3e étage  
Montréal H2Y 1H4  
Tél.: (514) 845-6170

### TROVEP de Lanaudière

181, St-Barthélémy sud  
Joliette J6E 5N8  
Tél.: (514) 752-1999

### TROVEP de la Montérégie

150, Grant, local 117  
Longueuil J4H 3H6  
Tél.: (514) 646-3427

### Table ronde de l'Outaouais

115, boul. Sacré-Coeur  
Hull J8X 1C5  
Tél.: (819) 771-5862

### TROVEP de l'Estrie

187, Laurier  
Sherbrooke J1H 4Z4  
Tél.: (819) 566-2727

### Regroupement d'éducation populaire d'Abitibi-Témiscamingue

380, Richard  
Rouyn J9X 4L3  
Tél.: (819) 762-3114

### Table des groupes populaire de Baie-Comeau

864, Puyjalon  
Baie-Comeau G5C 1N2  
Tél.: (418) 589-2809

Le Bulletin du Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec est publié 4 fois par année.

Responsable: Comité éducation populaire

**Ont collaboré à ce numéro:** Roland Aubry, Francine Boulet, Yvon Couture, Liane Flibotte, Christiane Gadoury, Diane Gauthier, Vital Gilbert, Vincent Greason, Roch Lafrance, Jacques Patenaude.

Impression: Centrale de l'enseignement du Québec

# mepacq

3575, boul. St-Laurent, bureau 202  
Montréal H2X 2T7  
Tél.: (514) 843-3236

Votre participation à la rédaction d'articles pour le bulletin en augmentera la pertinence. Afin que vous nous fassiez parvenir ceux-ci dans les délais requis, veuillez noter que la prochaine date de tombée est fixée au:

## 15 novembre 1996